

*Antier*

1844 1-113  
V. Courte Valtuels n. 7

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ NATIONALE DE VACCINE

(extrait du Journal de Juin).



N° 1. — JUIN 1844.

ON S'ABONNE A PARIS,  
AU BUREAU DU JOURNAL DE VACCINE,

35, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS,

où l'on vaccine tous les mercredis, de midi à une heure.

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ NATIONALE DE VACCINE

(**extrait du Journal de juin**). N°

---

---

*Séance générale annuelle de la Société, tenue le dimanche 2 juin 1844, à une heure, sous la présidence de M. le duc de Montmorency, pair de France.*

*Discours de M. le duc de Montmorency, président.*

Messieurs,

Une grande question relative à la santé publique, et touchant en même temps à l'hygiène privée des familles, restait à résoudre. La *Société nationale de vaccine*, que j'ai l'honneur de présider, a entrepris cette tâche : il s'agissait de savoir pourquoi l'ancienne vaccine ne garantissait plus dans tous les cas contre la variole depuis longtemps. Vous savez que la vieille vaccine était devenue impuissante à garantir constamment contre la variole, en raison de sa dégénérescence, par suite de ses transmissions sur l'espèce humaine. M. le docteur JAMES, directeur de notre Société, s'est appliqué à prouver par des faits répétés comment le

vaccin plus ou moins usé ne pouvait plus agir que relativement, et il est résulté de ses expériences nombreuses, dont il a rendu compte à mesure dans le *Journal de vaccine*, organe de notre Société, qu'on doit employer de préférence le vaccin régénéré repris toujours sur des génisses, afin de l'introduire ainsi au degré d'énergie convenable en suivant une nouvelle pratique indiquée par ce médecin lui-même.

La *Société nationale de vaccine*, célébrant aujourd'hui son seizième anniversaire, doit, comme à l'ordinaire, vous rendre compte de ses travaux et des progrès qu'elle a pu faire faire à la vaccination naturelle, si l'on peut dire ainsi d'une méthode qui n'offre plus rien qui puisse répugner à la délicate sollicitude des mères, dont il est parfois si facile d'effrayer l'ardente imagination.

Si nous devons nous attendre que, partout où il est possible de faire du bien, notre Société doit rencontrer des sympathies de la part des populations souvent ravagées par des épidémies de la plus affreuse variole, nous ne devons pas oublier que vous avez puissamment secondé ses efforts depuis l'époque où la réforme de l'ancienne vaccine fut jugée indispensable.

Pendant le cours de cette longue lutte entre l'ancienne et la nouvelle vaccine, soutenue avec une persévérance et un zèle infatigables par M. le docteur James, une chose digne de remarque, c'est le bon sens populaire qui partout sut juger à merveille la préférence assurée que l'on doit accorder au vaccin

puisé à sa source naturelle sur celui pris sur le bras des enfants. Mais, en même temps que cette préférence devenait de plus en plus indispensable, c'était la difficulté de se procurer le vaccin naturel qui occupait les esprits : pour les uns, c'était une chose impossible; pour d'autres, elle n'était seulement que douteuse : aujourd'hui, il n'est plus possible de faire d'objections à cet égard, puisqu'il est prouvé qu'on peut se procurer du vaccin régénéré dans toutes les communes du royaume.

Bientôt nous devons donc nous attendre que, l'administration supérieure du pays comprenant combien la propagation du vaccin régénéré intéresse à un haut degré la santé publique, M. le ministre du commerce s'empressera de donner suite à la proposition que nous lui avons faite l'année dernière, de faire jouir toute la France des bienfaits de la vaccination naturelle devenue indispensable.

Tous les ans, messieurs, nous sommes dans l'usage de consacrer par un hommage public les noms de ceux des membres que nous avons perdus pendant l'année qui vient de s'écouler. M. Jullien, de Paris, vice-président, va être chargé de cette tâche pénible, après que vous aurez entendu le rapport de M. le docteur James sur les travaux et les relations de la Société, et sur les progrès de la nouvelle vaccine.

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE 1843

à MM. les membres de la Société nationale  
de vaccine.

*Exposition des progrès de la régénération de la  
vaccine, des relations de la Société, et compte  
rendu des travaux, des recettes et des dépenses,  
par M. le docteur James.*

Messieurs,

Vouloir faire concourir à une grande œuvre de bien public les hommes de toutes les opinions, réunir dans une même intention les notabilités les plus honorables de toutes les classes, les citoyens les plus instruits, les esprits les plus élevés et les plus désintéressés, tel est le but de la Société nationale de vaccine, représentant dans son ensemble le génie bienfaisant de la France.

Sans doute, messieurs, que ce fut sous l'inspiration d'une belle et grande idée que notre institution prit naissance; mais, pour maintenir le feu sacré, ce n'est pas assez de venir rendre compte annuellement de nos travaux et des progrès que nous avons pu faire faire à la nouvelle vaccination. Cet usage obligatoire, que nous remplissons toujours avec satisfaction chaque fois qu'il nous est permis de vous réunir, ne peut entièrement nous suffire; nous aurions besoin de nous

entendre plus souvent et d'être plus fréquemment en rapport; à mesure même que nos travaux augmentent, nous devons vous prier de vous associer plus intimement à la propagation de la vaccine régénérée, afin que le plus grand nombre possible puisse profiter de ce bienfait; ce n'est pas assez de faire du vaccin sur les génisses pour satisfaire la science, il faut encore que la société se charge de le propager.

Aujourd'hui que l'opinion générale se trouve disposée en faveur de nos travaux, qu'elle comprend notre doctrine, il serait si facile d'encourager et de populariser la régénération dans toutes les communes, qu'il ne s'agit plus que de le vouloir. Partout où nous avons fait apercevoir avec combien de facilité il serait possible de se procurer du vaccin naturel dans les campagnes, nous n'avons pas rencontré un seul vaccinateur qui s'y soit opposé; ils conviennent tous de la supériorité d'action de ce vaccin relativement à l'ancien virus; ils admettent également sans difficulté qu'il doit être aussi plus efficace, et que, par conséquent, il doit autrement garantir contre la variole que le vaccin pris sur le bras des enfants. Ainsi, on le voit, les convictions sont bien changées; mais, pour beaucoup de personnes intéressées à la pratique de l'ancienne vaccination, les convictions ne sont pas un grand obstacle à la marche de la vieille routine. Nous devons donc nous attendre, si nous n'avons pas des représentants actifs et intelligents dans les communes, ou au moins dans les principaux foyers de population, nous devons nous attendre, dis-je, que la nouvelle

vaccination sera encore longtemps sans pénétrer dans toutes les localités; et cependant, dans tous les cantons, il serait facile de se procurer des génisses.

Nous avons dit, dans notre rapport de l'année dernière : « La preuve qu'une vaccination s'est trouvée insuffisante à garantir contre la variole, c'était quand une revaccination produisait de nouvelles pustules, ou bien encore quand des individus vaccinés contractaient la variole, soit en temps d'épidémies ou autrement : il était certain alors que le vaccin avec lequel on avait fait la première inoculation était trop faible. » Cette question, qui se lie à la doctrine de la régénération que vous connaissez maintenant, a été exposée dans divers articles du *Journal de vaccine*, et nous croyons devoir nous abstenir d'y revenir de nouveau dans le rapport de cette année.

Nous avons dit aussi, dans le même rapport, « qu'il serait aisé à présent de pouvoir revacciner ceux qui ont été vaccinés avec du vaccin nouveau, que ce serait un moyen par lequel on pourrait savoir après combien de transmissions le vaccin ne garantissait plus constamment : quant au vaccin régénéré (dissions-nous), il a fait ses preuves. » Nous croyons également n'avoir plus besoin de revenir sur ce sujet, dont la confirmation se trouverait malheureusement en détail dans le mémoire adressé dernièrement au ministère du commerce par M. Gédéon-Gourjon sur l'épidémie de variole qui a ravagé les communes du Galvados pendant les années qui viennent de s'écou-

ler. M. le ministre nous a promis de faire faire une enquête sur cette épidémie sans cesse renaissante, où les individus inoculés avec le vaccin régénéré se sont constamment trouvés à l'abri des atteintes de cette même épidémie : nous attendons avec confiance cette enquête, dont le résultat portera sans doute le pouvoir à adopter des mesures convenables à l'égard de la propagation de la nouvelle vaccine.

De tous les points de la France, nous avons reçu des témoignages de satisfaction sur la vertu préservatrice de la nouvelle vaccine; dans beaucoup de départements, les conseils généraux ont voté des fonds pour encourager cette vaccination.

Notre vaccin parvient toujours régulièrement jusqu'aux Indes et dans toutes nos colonies : nous devons reconnaître ici qu'une partie des progrès que la régénération a faits dans les colonies est due aux dispositions prises par le ministère de la marine pour assurer l'envoi périodique.

En Italie, en Espagne et en Portugal, des professeurs de diverses académies, et des médecins s'adonnant à la pratique de la vaccination, ont continué leurs rapports avec nous; ils nous ont souvent rendu compte de l'inoculation du virus-vaccin faite sur des génisses selon nos procédés : nous avons eu la satisfaction d'apprendre qu'ils étaient parvenus à régénérer le vaccin aussi bien que dans notre étable de Gournay.

L'année dernière, comme à notre ordinaire, nous avons visité quelques départements en allant à la onzième session du congrès scientifique de France

dont le siège était à Angers : ce sont les départements du Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure et Eure-et-Loir qui furent visités.

En 1843, en Bretagne, comme en 1842, en Alsace et en Lorraine, les relations de notre Société sont devenues plus nombreuses, et la régénération de la vaccine a été expliquée au congrès d'Angers en 1843, comme elle a été exposée au congrès de Lyon et de Florence en 1841, et à celui de Strasbourg en 1842, où les savants de diverses académies de l'Allemagne s'étaient donné rendez-vous.

L'année dernière, à Nantes, Blois, Angers et Orléans, la souscription fut accueillie comme à Strasbourg, Metz, Nancy, Colmar, en 1842, et comme elle le fut à Lyon et à Marseille, en 1841.

On peut, sans crainte d'être taxé d'exagération, prédire que bientôt la nouvelle vaccination sera universellement répandue dans nos départements. Partout on reconnaît l'urgence de pratiquer désormais la vaccination avec le vaccin repris à sa source naturelle. Divers comités de vaccine ont franchement émis le vœu de recevoir périodiquement le vaccin régénéré.

De nombreuses vaccinations ont eu lieu, l'année dernière, à Belleville, à Saint-Denis, à la Chapelle et à la Villette, où des génisses, inoculées exprès pour le service de la banlieue de Paris, avaient été conduites. Des militaires du camp de Romainville sont venus profiter de la vaccination publique à la mairie

de Belleville, et furent vaccinés par leur chirurgien-major. La même génisse, après avoir servi à cette vaccination, fut menée au 20<sup>e</sup> régiment de ligne campé devant la commune de la Villette, où M. le chirurgien-major pratiqua lui-même la vaccination sur les militaires de son régiment soupçonnés de ne pas avoir été vaccinés ou atteints de variole.

Que doivent penser ceux qui soutenaient encore naguère qu'il n'était pas plus possible de faire du vaccin naturel que d'en rencontrer ? Aujourd'hui, non-seulement on en trouve partout, mais partout aussi on peut en faire en suivant nos conseils.

#### FINANCES.

Une somme de 8,000 francs, provenant de la cotisation des membres de la Société et des souscriptions renouvelées en 1843, en y comprenant les souscriptions de Nantes pour 500 fr., Angers, 100 fr., Belleville, 300 fr., la Villette, 160 fr., Saint-Denis, 150 fr., la Chapelle, 70 fr., a été employée ainsi qu'il suit pendant l'année qui vient de s'écouler.

Frais de vaccin donné.	2,000 fr.
— d'employés.	3,000
— de tournées et de correspondance.	1,200
— de location.	4,000
— d'impression.	800
	<hr/>
	8,000 fr.

*Discours prononcé dans la séance générale annuelle de la Société nationale de vaccine, le 2 juin 1844, par M. JULIEN, du PARIS, vice-président de la Société.*

Messieurs,

Le but, si utile à l'humanité, que se propose la Société nationale de vaccine, celui de perfectionner, d'appliquer sur tous les points de la France et de rendre populaire une méthode éminemment préservatrice et conservatrice dont l'influence et les bienfaits sont généralement appréciés, suffit pour expliquer le zèle persévérant et actif avec lequel un grand nombre de bons citoyens, de pères et de mères de famille, de médecins éclairés et d'augustes personnages secondent les efforts et encouragent les travaux de cette Société.

M. le docteur JAMES, fondateur et directeur de la Société de vaccine, vient de vous rappeler en quoi consiste la tâche qu'il s'est imposée, et qu'il a remplie avec succès depuis seize années, depuis 1829. Il a dû bien préciser de nouveau le principe qu'elle a proclamé, et qui, après avoir rencontré plusieurs adversaires, même dans quelques corporations savantes, a enfin été reconnu et admis sans opposition; car la vérité finit toujours par triompher des préventions, même les plus opiniâtres, qui ont pu s'élever contre elle.

Le vaccin ordinaire de vache, qu'on emploie généralement, peut exposer à des accidents graves, par suite de phénomènes inflammatoires, souvent très-

dangereux, qui en résultent. A mesuré qu'il s'éloigne de son origine, après un certain nombre de transmissions, quarante au plus, sa puissance d'action diminue; Quoiqu'il produise habituellement les effets salutaires qu'on a droit d'en espérer, il n'est pas exempt de chances fâcheuses qu'une sage prévoyance peut éviter par l'emploi du vaccin régénéré. Celui-ci, repris à sa source naturelle, sur la génisse, garantit toujours de la petite vérole et n'entraîne aucun inconvénient. C'est à l'étude approfondie et à la propagation de cette vérité fondamentale, que la Société nationale de vaccine s'est spécialement consacrée.

Comment les hommes appelés à exercer une grande influence sur les destinées de notre patrie, les membres de nos chambres législatives, les ministres, les fonctionnaires publics de toute nature, les sociétés savantes, les pères et les mères de famille n'attacheraient-ils pas la plus haute importance à l'application et au perfectionnement de cette méthode? Elle nous a délivrés d'un fléau destructeur qui venait décimer, chaque année, nos populations. Nous devons à l'amélioration et à la généralisation de la vaccine la conservation de plus de trois millions d'hommes, que la petite vérole, dans son cours naturel et ordinaire, aurait moissonnés dans notre seule France, en moins d'un demi-siècle; depuis l'époque où notre compatriote Rabaud-Pomnier, de Nîmes, et Jenner, en Angleterre, nous ont légué leur immense bienfait, si heureusement exploité et fécondé par la science, par la philanthropie et par l'administration publique.

Aussi la méthode nouvelle a compté parmi ses partisans et ses promoteurs la plupart des hommes les plus éminents de notre époque; aussi la Société nationale de vaccine s'est honorée de voir affluer dans son sein les plus recommandables et les plus illustres de nos contemporains; la présence à notre bureau du respectable pair de France qui préside cette réunion en fournit une preuve vivante.

Mais, chaque année, notre Société, comme la France elle-même, est condamnée à déplorer des pertes nouvelles. A mesure que ces pertes cruelles se multiplient, nous observons constamment avec un soin religieux la pieuse coutume de payer un tribut d'estime affectueuse, de regrets publics et de reconnaissance à la mémoire des hommes respectables qui ont été associés à nos travaux, et que la mort vient successivement nous enlever.

Les hommes de bien ne sont que des prêts momentanés accordés par la Providence aux sociétés humaines. Après avoir rempli, pendant un intervalle de temps toujours bien éphémère, la sainte mission qui leur était confiée, ils sont rappelés au sein du Créateur, et laissent ici-bas leurs exemples pour être proposés à l'imitation des héritiers de leurs vertus et de leur généreux dévouement.

Honorer la mémoire de ceux qui ont été sur la terre les bienfaiteurs de l'humanité, c'est acquitter une dette sacrée; c'est semer des germes féconds qui doivent porter leurs fruits.

Dans notre séance générale annuelle du 5 juin 1842,

nous avons, en rendant hommage à leur noble caractère, consacré quelques paroles aux deux illustres présidents honoraires, le vertueux duc de Dondeauville et le brave maréchal Clausel, dont la perte, récente alors, venait de laisser un grand vide dans notre Société.

L'année dernière, dans notre séance générale du 7 mai 1843, nous avons payé un dernier tribut à l'honorable MOREL DE VINDÉ, dont la vie avait été marquée par tant d'actes de bienfaisance. Puis, nous avons honoré par un hommage public d'affection respectueuse la mémoire, si digne de nos regrets, du jeune prince, héritier du trône, le duc d'ORLÉANS, fatalement ravi à nos espérances par la plus épouvantable catastrophe, qui avait encouragé, par sa haute protection et son auguste patronage, nos efforts et nos travaux.

Il avait senti avec une profonde conviction que les hommes qui président aux destinées des nations ont pour premier devoir, pour obligation sacrée, le soin de protéger et de conserver la vie des hommes, trop souvent prodiguée dans les guerres de conquêtes et d'extermination par des gouvernements qui ne veulent voir, dans les peuples soumis à leur domination, que des instruments de leurs vues ambitieuses, qu'ils peuvent sacrifier avec impunité.

Hélas! sans que les hommes aient besoin d'intervenir, la faux impitoyable de la mort n'exerce que trop ses ravages. Elle ne suspend jamais ses coups; elle semble même se plaire à choisir pour victimes les hommes les plus utiles à leurs semblables, les plus



nobles intelligences, les cœurs les plus généreux. Naguère encore, parmi quelques noms d'hommes justement regrettables qui avaient participé à notre mission, la Société nationale de vaccine m'avait chargé de vous offrir les rapides esquisses de la vie de deux de nos plus honorables collègues, l'un célèbre comme poète de la patrie, l'autre ancien préfet du département de la Seine, et qui avait signalé son administration par une longue suite d'améliorations utiles.

Pendant que je commençais mes recherches sur les brillantes et laborieuses carrières de CASIMIR DELAVIGNE et de CHABROL DE VOLVIC, un coup de foudre, imprévu, terrible, est venu renverser sous nos yeux, au milieu de nous, l'un de ces hommes rares dont la France, dont l'humanité entière avaient droit de s'honorer, et dont nous espérons que la noble existence, si pleine de bonnes actions, pourrait se prolonger encore pendant plusieurs années. Lui-même, il n'y a pas encore vingt jours, s'entretenant particulièrement avec l'un de nous (1), lui exprimait l'intention de se retirer bientôt du tourbillon enflammé des affaires publiques, et de chercher une distraction et un repos honorables dans les soins qu'il se proposait de donner à l'agriculture. Les hommes dont la vie s'est écoulée au milieu des agitations et des tourmentes publiques éprouvent presque tous, au déclin de leur vie, l'impérieux besoin de s'éloigner de la société qui n'a été pour eux qu'une

(1) L'auteur même de cette Notice.

dure *maître*, pour se rapprocher de la vie des champs et de la nature, cette mère commune et bienveillante des hommes, qui semerait leur existence de fleurs, ou du moins leur épargnerait la plupart des maux dont gémit l'humanité, s'ils restaient toujours fidèles à ses purs et nobles instincts, à ses généreuses inspirations.

Il y a des pertes irréparables qui produisent une impression générale et profonde; la conscience publique en est affectée comme d'un malheur où chacun a sa part. Quand l'un de ces hommes privilégiés, qui ont une grande valeur personnelle par le cœur et par l'intelligence, est frappé inopinément par la mort, le coup imprévu sous lequel il succombe est douloureusement ressenti par la société tout entière. Le sentiment intime et instinctif du peuple lui révèle que l'humanité est veuve d'un de ses plus nobles ornements, d'un de ses plus fermes appuis. Autour de la tombe qui vient de s'ouvrir, un regret unanime réunit et confond toutes les âmes : les passions vulgaires, les préventions injustes, les dispositions malveillantes de l'esprit de parti s'apaisent et s'évanouissent.

Telle a été, mesdames et messieurs, l'impression produite par la mort de l'homme de bien, du grand et vertueux citoyen dont les funérailles solennelles sont devenues comme une cérémonie nationale où le deuil public, la douleur populaire, la sympathie universelle ont manifesté toute la puissance qu'exerce la vertu restée pure au milieu de nos tempêtes politiques, même sur les esprits absorbés par de misérables inté-

rêts personnels, sur les cœurs desséchés par l'égoïsme et sur les consciences corrompues.

Plusieurs voix éloquentes se sont rendues, il y a trois jours, les organes de la patrie dans cette triste circonstance. Elles ont célébré l'homme sorti des rangs du peuple et resté constamment fidèle à la cause du peuple; qui a créé sa destinée par son travail assidu, par sa haute capacité, par sa probité et son intégrité, par sa fidélité inviolable à ses engagements; qui a conservé, dans les positions sociales les plus élevées, la modeste simplicité de l'homme qui voit toujours, dans un autre homme, son égal, son semblable, son frère, et dans celui qui est pauvre, malheureux ou opprimé, l'être auquel il doit son assistance, ses consolations, ses secours, sa protection bienveillante. Elles ont retracé quelques traits de cette vie publique, si pure, si dévouée à la patrie et à la cause de la vraie liberté; elles ont révélé quelques faits ignorés de cette vie privée, si rempli d'actes de générosité et de bienfaisance, trop souvent récompensés par des actes d'abandon et d'ingratitude.

Il ne nous appartient, messieurs, dans cette enceinte, que de rappeler en peu de mots les liens de reconnaissance qui ont uni le grand citoyen que nous pleurons, d'abord au fondateur de la *Société de vaccine*, puis à cette Société elle-même dont il avait bien compris toute l'utilité, en calculant d'avance les services qu'elle devait rendre à la patrie.

JACQUES LAFFITTE, toujours disposé à aider les jeunes gens qui aspiraient à s'ouvrir d'honorables et utiles

carrières, accorda, dès l'origine, son bienveillant patronage au jeune docteur qui débutait dans le monde médical et dans le monde littéraire par des *Observations physiologiques et psychologiques sur l'homme*, ouvrage qu'il s'empressa de dédier à son bienfaiteur. Le même banquier consentit à établir dans ses bureaux le siège de la souscription jugée nécessaire pour fonder la *Société nationale de vaccine*; il la recommanda d'une manière pressante, par deux lettres successives, à toute la sollicitude de M. de Chabrol, alors préfet de la Seine, et contribua, avec le concours de ses nombreux amis, à donner l'impulsion et la vie à cette Société.

Nous pouvons donc naturellement rapprocher et unir, dans ce discours, le député patriote et le magistrat intelligent qui ont senti l'importance de favoriser et de répandre la nouvelle méthode de vaccination. Placés par leurs opinions politiques et par les circonstances de leur vie dans des sphères différentes et presque dans des partis opposés, ils ont aimé à se rencontrer sur le terrain neutre du bien public, et ils ont marché de concert vers un but commun, dès qu'ils y ont vu l'intérêt général de leur commune patrie.

CHABROL DE VOLVIC, né à Riom, département du Puy-de-Dôme, en 1767, élève de notre école polytechnique, cette féconde pépinière de tant d'hommes distingués, attaché en qualité d'ingénieur à l'expédition d'Égypte, où se trouvait aussi, bien jeune encore, celui qui a l'honneur de parler maintenant devant vous, nommé sous-préfet après le 18 brumaire, fut, en 1806, appelé

à la préfecture du département de Montenothe. Il sut, dans une situation délicate, concilier avec les devoirs rigoureux qu'elle lui imposait envers le souverain pontife retenu prisonnier d'État à Savone, par ordre de l'empereur Napoléon, les respectueux égards qui étaient dus à une grande infortune et à une grande dignité. Il signala son administration passagère par la construction de deux grands tunnels, l'un de 30, l'autre de 100 mètres de longueur. Ce dernier, le plus long qui ait existé jusqu'à notre époque, fut percé à Savone, par les soins et sous la direction du préfet, le long de la mer, à travers le roc vif.

On aime à signaler ces grands et hardis monuments semés sur des points éloignés par l'administration française, et qui attestent encore notre passage et l'utilité de notre active influence dans des pays qui ont depuis été soustraits à notre domination, mais qui en ont conservé des traces durables et un souvenir reconnaissant.

Chabrol, qui avait justifié dans le Piémont la confiance de l'empereur, fut appelé à remplacer son collègue au conseil d'État, M. Frochot, dans la préfecture de la Seine, en décembre 1812, après la conspiration du général Mallet, qui, si elle avait pu réussir, aurait peut-être prévenu les immenses malheurs de l'invasion étrangère dont notre belle France était déjà menacée.

Nous ne devons apprécier ici que le magistrat laborieux qui s'est voué, pendant tout le temps de son administration, aux soins éclairés d'une édilité pré-

voyante et intelligente. Elle a commencé alors, sous les auspices de la paix, une partie des importants travaux que nous avons vu depuis se continuer, s'étendre, s'agrandir, se perfectionner, et qui ont réalisé, sous nos yeux, grâce à notre édile actuel (M. DE RAMBUTEAU), secondé par les deux conseils général et municipal du département et de la ville de Paris, tant de bienfaisants et de magnifiques résultats, précurseurs et gages certains d'autres améliorations non moins utiles que nous promet l'avenir.

Des soins constants apportés à l'administration des hôpitaux considérablement améliorée; l'hospice des aliénés entièrement renouvelé et des changements salutaires introduits dans la manière de traiter cette classe si malheureuse de la société; la construction de quelques prisons établies d'après un système qui pouvait satisfaire aux justes exigences de la sûreté publique, sans violer les principes d'humanité dont l'observation religieuse, même à l'égard des condamnés, peut seule réveiller les idées et les sentiments de moralité dans les cœurs les plus dépravés; l'établissement de trottoirs en laves de Volvic et en bitume, qui, de plus en plus étendu et perfectionné par l'administration actuelle, a totalement changé la face de notre grande capitale et plus que doublé l'activité de la circulation; un commencement d'organisation du beau cimetière de l'est et des autres champs de repos destinés à la population parisienne : tels sont quelques-uns des actes qui recommandent la mémoire du comte de Chabrol à l'affection des habitants de Paris, et qui de-

vront, plus d'une fois, être offerts comme modèles à ses successeurs. N'oublions pas la part qu'il a prise à la publication du grand ouvrage national et monumental sur notre expédition d'Égypte, et ses procédés pleins d'une exquise délicatesse et d'une obligeance toute fraternelle envers son ancien camarade et ami, le savant Fourier, alors disgracié par la restauration, auquel il donna un emploi honorable, en lui confiant la direction de recherches statistiques dans le département de la Seine.

M. le préfet Chabrol, sur la recommandation de Jacques Laffitte, accueillit et encouragea les premières tentatives de la *Société nationale de vaccine*, et s'acquiesça ainsi des droits à sa reconnaissance.

Il est dans la nature des âmes élevées de ne rester ni froides, ni indifférentes à aucun des objets qui intéressent essentiellement la santé et l'utilité publiques. Les esprits médiocres, circonscrits dans des sphères étroites qu'ils sentent mieux proportionnées à leur nature, se renferment souvent dans une spécialité exclusive, et portent à peine leurs regards au dehors de la ligne qu'ils se sont tracée. Au contraire, les âmes ardentes, les intelligences supérieures, qui voudraient embrasser l'univers et l'humanité entière dans leurs vastes pensées, ne laissent échapper aucune occasion de participer à tout ce qui, autour d'elles, s'entend de grand et d'utile.

Aussi, nos écrivains distingués, les membres de nos corps savants et littéraires, nos poètes les plus renommés n'ont pas cru déroger à leur noble mission en

donnant des soins particuliers à la propagation de la vaccine : elle fut célébrée en beaux vers par l'un de nos grands poètes, M. ALEXANDRE SOUMET ; elle fut l'objet d'une prédilection spéciale de la part d'un de ses nobles rivaux de talent et de gloire, CASIMIR DELAVIGNE.

Le jeune auteur des *Messéniennes*, qui sympathisait si vivement avec toutes les émotions des cœurs généreux, dont les élégies patriotiques avaient flétri l'étranger au milieu même de son triomphe, et avaient contribué à relever le courage et à ranimer les espérances des bons Français un moment abattus sous le poids de leurs immenses revers, ne pouvait manquer de s'associer aux efforts des hommes de bien réunis pour populariser le moyen d'arracher la génération naissante à une maladie qui semblait depuis longtemps, comme l'épée de Damoclès, suspendue sur tous les berceaux de nos enfants. Il devint membre de la *Société de vaccine*. Il put regretter personnellement de n'avoir pas été appelé à profiter de ses bienfaits, puisque, dès sa première enfance, sa vie avait été mise en danger par les atteintes d'une petite vérole cruelle dont, jusqu'à la mort, son visage conserva les stigmates, qui ne purent néanmoins altérer la douceur habituelle de sa physionomie calme et bienveillante où se peignait son âme.

Un vers, souvent cité, de Casimir Delavigne, Aimez les novateurs en novateurs prudents, exprime fidèlement la règle de conduite dont il ne

Bérenger (Louis-Marcel), élève en médecine.  
Bernard (Jean-Joseph).  
Boniface, avocat à la cour royale.  
Boucher (Eugène-Alexandre), négociant.  
Bouley (H.), vétérinaire.  
Bouriat (E.), avocat.  
Cagnet (Félix-Victor).  
Captier (Claude-Guillaume), négociant.  
Canu, propriétaire.  
Chardin (Charles-Edme), négociant.  
Cottereau (Théodore), propriétaire.  
Chuigne (de).  
Dailly (Claude-Gaspard).  
Davy de Cussé (Antoine-Louis), conseiller à la cour des comptes.  
D'Hennin, essayeur du commerce.  
Didot (mademoiselle Laure).  
Dupin (Philippe), ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour royale de Paris et membre de la chambre des députés.  
Estève (le vicomte Napoléon).  
Fraboulet de Villeneuve, colonel.  
Fuletans (marquis de).  
Frotier, marquis de la Coste.  
Gaillard (Nicolas-Pierre), négociant.  
Genaille (Jean-Pierre-François), propriétaire.  
Gerbet, ancien chef de division aux postes.  
Jonquoy, propriétaire.  
Lacué, comte de Cessac (François-Jean-Chrysothème-Charles-Gérard).

Lasson (Louis), négociant.  
Legendil, négociant.  
Lepedry (César-Auguste).  
Leroux (Eugène), propriétaire.  
Lorilleux, négociant.  
Malesie (marquis de), maréchal de camp.  
Mérault (Jean-Baptiste-François-Aristide).  
Meyronnet, baron de Saint-Marc, conseiller à la cour de cassation.  
Meuron (Auguste-Frédéric), propriétaire.  
Moiana, négociant.  
Moreau (Jean-Baptiste-Antoine-Victor), docteur en médecine.  
Mozzanino, négociant.  
Murville (Nicolas-Auguste), officier comptable de l'administration militaire.  
Noël (Simon-Edouard), architecte.  
Ogreau (Frédéric), négociant.  
Pesas (Antoine), propriétaire.  
Pradel (le comte de).  
Provost de Marchais, propriétaire.  
Rolland (Louis-Jacques), boucher.  
Valdès (José-Atanasio), docteur en médecine.  
Weyland (Gustave), docteur en médecine.

*(Souscription de la commune de Belleville.)*

	Fr.	c.
Pommier, maire, rue de la Villette, 15.	10	
Payn, chef de bataillon, rue St.-Laurent.	10	
Vilin, adjoint, rue des Couronnes, 33.	10	
D'Ambrière, Ménilmontant, 65.	10	
Auvray, propriétaire, rue de la Villette, 7.	10	
Prud'homme, adjoint, rue des Bois, 23.	10	
Gillon, rue de Paris, 145.	10	
Thiessant, rue des Moulins, 8.	5	
Gillon, propriétaire, rue des Moulins, 8.	5	
Yeber, huissier, rue des Moulins, 7.	5	
Feragu, ancien colonel, rue de Paris.	2	
Collin, adjudant-major, rue de Paris, 52.	3	
Vincent, propriétaire, rue de Paris, 7.	5	
Mignart, propriétaire, boulevard de la Chopinette.	5	
Sevestre, rue de Paris, 5.	3	
Alinot, boulanger, rue de Paris, 19.	1	50
Charle, limonadier, rue de Paris, 19.	1	
Guillemin, charcutier, rue de Paris, 16.	1	
Chamault, boulanger, rue de Paris, 23.	1	
Geoffroy, restaurateur, rue de Paris, 22.	2	
Boudin, restaurateur, rue de Paris, 27.	2	
Quinton, boucher, rue de Paris, 30.	2	50
Lallemand, boulanger, rue de Paris, 32.	2	
Nolis, rue de Paris, 32.	2	50
Gervais, boucher, rue de Paris, 17.	5	
Salgat, propriétaire, rue de Paris, 78 bis.	5	
Delouvain, restaurateur, rue de Paris, 128.	3	
Madame Clause, rue de Paris, 94.	5	
Guyot, rue de Paris, 97.	1	
Madame Baucher, rue de Paris, 97.	5	
E. Perrot, agent d'affaires, rue de Paris, 68.	5	
Cabria, propriétaire, rue de Paris, 97.	3	
Ludel, employé, rue de Paris, 97.	2	
Gelée, rue de Paris, 97.	4	50
Royer, rue de Paris, 97.	4	50
Mercier, capitaine, rue St.-Laurent, 5.	5	
Marchand, propriétaire, rue de la Villette, 66.	5	

	Fr.	c.
Kusneyr, propriétaire, rue de Paris, 19.	5	
Geny, instituteur, rue de Paris, 19.	3	
Hébrard, boulanger, rue de Paris, 38.	3	
Pastelle, peintre, rue de Paris, 38.	1	
Perrot, rentier, rue Richer, 4.	1	
Rimoneau, dentiste, rue de Paris, 40.	1	
Huguenin, épicier, rue de Paris, 40.	1	
De Belmont, percepteur, rue de Paris, 42.	5	
Gublin, propriétaire, rue de Paris, 42.	5	
Gommeret, rentier, rue de Paris, 42.	2	
Gruvère, pharmacien, rue de Paris, 44.	2	
Michel, rue St.-Laurent, 95.	1	
Prat, rue St.-Laurent, 95.	2	
Brice, rue St.-Laurent, 95.	3	
Rovery, rentier, rue St.-Laurent, 95.	1	
Fontaine, boucher, rue de Paris, 64.	1	
Lamblaint, fabricant de bonnets, rue de Paris, 86.	1	
Madame veuve Racine, propriétaire, rue de Paris, 107.	5	
Madame Gerald, propriétaire, rue de Paris, 111.	5	
Marteaux, épicier, rue de Paris, 117.	2	
Mavré, rue de Paris, 102.	1	
G. H. Lan, rue St.-Laurent, 39.	3	
Lallement, rue de Paris, 129.	1	
Mademoiselle Godard, rue de Paris, 129.	1	50
Hermérel, rue de Paris, 129.	1	25
Henroux, rue de Paris, 129.	1	50
Adam, épicier, rue de Paris, 129.	1	
Momillard, rue de Paris, 129.	1	50
Millot, rue de Paris, 131.	1	
Guernier, rue de Paris, 106.	1	50
Leroy-Keranian, receveur des domaines, r. de Paris, 106.	5	
Blint, rue de Paris, 129.	1	
Fairey, rue de Paris, 145.	1	
Massella, rue de Paris, 145.	5	
Delubé, rue de Paris, 145.	5	
Ch. Langlois, curé, impasse de l'Église.	3	
Houdart, rue de Paris.	1	
G. Rouzeau, rue de Paris, 167.	1	
Valentin, pharmacien, rue de Paris, 163.	1	
Arnal, pharmacien, rue de Paris, 167.	2	
Delane, rue de Paris, 146.	2	
Plé, rue de Paris, 148.	1	
Dargent, rue de Paris, 170.	1	50
Fleurimont, rue de Paris, 150.	1	50
Petit, rue de Paris, 152.	1	50

	r.	c.
Madame Dechambre, rue de la Villette, 55.	50	
Madame Desenclos, rue de la Villette, 55.	50	
Madame Desenclos, rue de la Villette, 55.	1	
D. Morisset, rue de la Villette, 67.	1	
Billois, rue de la Villette, 67.	1	
Madame Lefrançois, rue de la Villette, 67.	50	
J. Masselin, rue du Solitaire, 5 bis.	2	
M. Haas, rue du Solitaire, 5 bis.	50	
Denoyers, rue Fessard, 6.	50	
Violla, colonel, rue Fessard, 34.	3	
Maurice, propriétaire, rue Fessard, 32.	5	
Duflis, propriétaire, rue Fessard, 12.	5	
Brindossière, rue de la Villette, 9.	50	

*Commune de Saint-Denis.*

Cosnard, chef de bataillon, rue Compoise, 28.	2
Girard, conseiller, rue Compoise, 43.	2
A. Laubert, rue Compoise, 24.	1 50
Brunet, rue de Paris, 105.	2
Brunet, rue de Paris, 114.	2
Brière, conseiller, rue de Paris, 89.	2
Haguette, doct. en médecine, rue Compoise, 18.	5
Bachimont, négociant, rue Compoise, 18 et 20.	2
Lafeuille, négociant, rue Compoise, 73.	1
Page, rue Compoise, 63.	50
Etienne, rue Compoise, 61.	1
Patel, rue Compoise, 72.	2
Charbonnier, rue Compoise, 59.	50
Gessard, pharmacien, rue Compoise, 59.	5
Guilbert, rue Compoise, 70.	50
Delhavis, rue Compoise, 68.	25
Delerue, rue Compoise, 53.	1
Gautry, rue Compoise, 49.	50
Langlois, rue Compoise, 47.	50
Larget, rue Compoise, 66.	1 50
Hérodier, rue Compoise, 62.	1
Gobert, rue Compoise, 27.	1
Bonpaix, rue Compoise, 56.	1

(La suite au prochain Bulletin.)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE. — SECTION ADMINISTRATIVE DES COMMUNES ET DES HOSPICES. — BUREAU DES HOSPICES. (Journal de vaccine, publié par le D<sup>r</sup> JAMES.) — Circulaire n° 13.

Paris, ce 19 mars 1838.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous transmettre quelques exemplaires du Prospectus d'un Journal publié par le docteur James, et destiné à la propagation de la vaccine, ainsi qu'au traitement des maladies qui attaquent l'enfance.

Il faut malheureusement reconnaître que, dans les hospices et autres établissements destinés particulièrement aux enfants, la pratique de la vaccine est loin d'être encore assez répandue; et cependant l'administration supérieure n'a jamais cessé de la recommander aux administrations charitables qui doivent comprendre, au nombre de leurs devoirs les plus sacrés, le soin éclairé et assidu de la santé des enfants confiés à leur sollicitude. Il est également à désirer qu'elle soit encouragée dans les communes, où de fâcheux préjugés et une mauvaise pratique de la vaccine arrêtent la propagation de l'admirable découverte de Jenner, en faisant douter de ses bienfaits, ou seulement de leur durée.

Dans ce but, j'ai pensé, Monsieur le Préfet, qu'il pourrait être utile que les Prospectus de M. James fussent communiqués aux maires de votre département par votre intermédiaire.

Je vous adresse aussi un exemplaire de trois planches que ce médecin a bien voulu me remettre pour vous. Les deux premières indiquent, de la manière la plus nette et mieux que ne pourrait le faire toutes les descriptions, la différence que présentent les boutons de la bonne et de la fausse vaccine. L'inspection seule de ces planches, dont je vous invite à faire le plus grand usage possible, est de nature à prévenir bien des erreurs. Quant à la troisième planche, elle présente la description de l'instrument propre à vacciner avec les grains, suivant la nouvelle méthode du docteur James, approuvée par l'Académie des sciences. — Ces planches seront envoyées aux abonnés du Journal.

Veillez bien m'accuser la réception de la présente et des pièces qui y sont jointes.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le pair de France, Ministre de l'Intérieur,

Signé MONTALIVET.

Pour expédition :

Le conseiller d'État, directeur, signé MACAREL.

Ce *Bulletin* est destiné à la propagation de la nouvelle vaccine, à la proclamation des membres de la Société et pour publier les listes de souscription; il servira aussi de lien entre les hommes de bien de tous les pays, qui se rallieront et se convertiront plus aisément, par ce moyen, aux principes de la *régénération de la vaccine*.

L'abonnement pour 12 *Bulletins* est fixé ainsi qu'il suit :

Pour Paris. . . . . 10 fr.

Pour les départements. . . 12 fr.

On est prié d'affranchir les lettres, paquets, observations et réclamations que l'on enverra au bureau du journal, rue *Saint-André-des-Arcs*, 35.

NOTA. — On peut s'abonner en s'adressant dans les bureaux des messageries royales et Laffitte et Caillard, ou bien en prenant un mandat sur la poste.

L'abonnement au *Journal de vaccine* est de 20 fr. par an avec vaccin, et 15 fr. sans vaccin.